

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 24 mars 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, sur la demande de dérogation mineure suivante :

**59, rue Gagnon – Zone H-530**

#### NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

Cette demande de dérogation mineure vise à permettre une superficie de 31,22 mètres carrés pour un pavillon alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* limite la superficie à un maximum de 20 mètres carrés.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 24 mars 2025 de l'une des façons suivantes :

- En personne, à la salle du conseil;
- À distance, au moyen de la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>. L'inscription est obligatoire et les interventions se font via un outil de clavardage;

La séance sera diffusée en direct sur la chaîne Youtube et la page Facebook de la Ville, de même que sur la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>.

Les commentaires peuvent également être transmis par écrit, à l'une des adresses suivantes, au plus tard le 24 mars 2025, avant le début de la séance :

Ville de Beloeil  
Direction des affaires juridiques  
777, rue Laurier  
Beloeil (Québec) J3G 4S9  
Courriel : [greffe@beloeil.ca](mailto:greffe@beloeil.ca)

Les commentaires reçus à l'avance, par écrit, seront lus lors de la séance du conseil du 24 mars 2025.

Donné à Beloeil, ce 5 mars 2025.

MARIE-PIER SAVARD, avocate  
Greffière adjointe

Télécharger l'avis public

